VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.
Joseph L. Bourdette vs Margaret Hoffman et als.
No 97,728—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur, Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 5 mars 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 17 janvier 1912 et signé le 24 janvier 1912 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1. Onze lots de terre, dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 12 à 22, les deux inclusivement, dans l'ilet borné par les rues Camp, Octavia, Joseph et Magazine et mesurant comme suit:

Le lot 12—30 pieds de face à la rue Octavia sur 135 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot 22—30 pieds de face à la rue Joseph, sur 135 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et les lots 13 à 21 inclusivement chacun 30 pieds de face à la rue Camp sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2. Une portion de terre dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 19, borné par les rues Magasin, Constance, Octavia et Joseph, sur un plan dressé par B. Buisson & W. T. Thompson, voyers, le 23 mars 1849, comprenant le tout dudit ilet, lequel est composé de 22 lots, désignés par les Nos 1 à 22, les deux inclusivement, à l'exception de deux lots de terre, formant l'encoignure des rues Octavia et Magasine, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Magasine sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, sur laquelle terre la ville de la Nouvelle-Orléans a construit un marché public nommé le Ewing Market.

Les lots sont vendus séparément et sont plus complètement décrits comme lots 3 à 9, les deux inclusivement, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Magasin sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, les lots 10 et 11 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Joseph sur 135 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les lots 12 à 16, inclusivement, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Constance sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, les lots 17 à 20, les deux inclusivement mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Octavia sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et les lots 21 à 22 (sont contigus au Marché Ewing dans le fond) mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Octavia sur 135 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un devis par W. P. Kaiser, architecte, daté le 1er février 1912. Une excellente occasion pour acquérir de bons terrains pour bâtir pour emplacement de commerce et résidence.

3. Une autre portion de terre dans le dit Sixième District, dans l'ilet borné par l'avenue Nashville, les rues Magazine, Arabella et Constance, étant composé des lots 1, 2, 3, 6, 7, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20, dans l'ilet No 25, sur un plan par D. M. Brosnan député voyer de ville le 13 septembre 1901, annexé à un acte passé pardevant A. H. Browne, notaire, le 20 janvier 1902 et mesurant, à savoir:

Le lot No 1 formant le coin de l'avenue Nashville et la rue Constance, mesurant 30 pieds de face à l'avenue Nashville sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue Constance. Les lots 2 et 3 sont contigus et mesurant chacun 30 pieds de face à l'avenue Nashville sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots 6 et 7 sont contigus et le lot 6 ayant 29 pieds 6 pouces de face à l'avenue Nashville. Le lot 7 ayant 30 pieds de face à l'avenue Nashville, et les deux ayant une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les lots 12 à 19 inclusivement sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Arabella, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot 20 formant l'encoignure des rues Arabella et Constance et mesurant 30 pieds de face à la rue Arabella sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue Constance.

Conditions—1/2 ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en billets de l'acquéreur ou acquéreurs, payables en 1 an ou 1 et 2 ans à son option, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, l'intérêt payable annuellement, les actes de vente devant être passés pardevant George Montgomery, notaire, aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, et devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer toutes les taxes pour l'année 1912 sur la propriété achetée par lui ou eux et les frais de tout certificats au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, ainsi le coût de tout arpentage ou arpentages qui pourraient être requis, 10 pour cent du prix d'achat devant être déposé par les acquéreurs chez l'encanteur au moment de l'adjudication.

3 fév—3 4 11 18 25—mars 3 5

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.
Emma C. Walter, épouse de Wm J. Hellbach vs Wilhelmina Dettel, épouse de Henry Doell.
No 96,752—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier encanteur—Bureau 134 rue Carondelet,

MARDI 5 MARS 1912,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 29 janvier 1912 et signé le 2 février 1912 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-décrite, à savoir:

1. Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Rousseau, St Thomas et Adèle, lequel dit lot est désigné par la lettre G sur un plan d'arpentage par Chas G. Del'Isle, daté du 7 juillet 1905, d'après lequel il mesure 51 pieds 8 pouces de face à la rue Joséphine sur une profondeur sur le côté le plus près de la rue St Thomas, de 189 pieds 10 pouce 3 lignes et sur le côté le plus près de la rue Rousseau ledit lot a une première profondeur de 179 pieds, à quel point il se rétrécit de 24 pieds 2 pouces, puis à une nouvelle profondeur de 10 pieds 3 lignes et a une largeur à travers la ligne du fond de 27 pieds 6 pouces, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Aussi,

2. Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Rousseau, St Thomas et Adèle, étant cette portion du lot désigné par la lettre "XXX" "F" contigue au lot désigné par la lettre "G" sur ledit plan par Del'Isle et mesurant 4 pieds, 10 pouces de face à la rue Joséphine sur une profondeur sur la ligne de côté de la partie de reste dudit lot "F" de 199 pieds, 11 pouces, 1 ligne et par une première profondeur sur la ligne de côté attenante au lot "G" de 179 pieds, à quel point elle s'élargit de 24 pieds, 2 pouces 6 lignes, puis à une seconde profondeur de 20 pieds, 8 pouces, 6 lignes et a une largeur sur la ligne du fond de 29 pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, No 529 rue Joséphine.

3. Un certain lot de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Thomas, Joséphine, St André et Chippewa, désigné par le No 4, et mesurant en mesure anglaise 27 pieds 10 pouces 1 ligne de face à la rue St-Thomas sur 119 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignées par les Nos 2040 et 2042 rue St-Thomas.

4. Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 42, borné par les rues St-Thomas, Joséphine, Adèle et Rousseau comprenant tout le lot désigné par le lot No 9 et une partie du lot désigné par le No 10, d'après le plan annexé à l'acte passé pardevant A. Mazureau, ancien notaire, le 31 mars 1866, le lot 9 mesurant 25 pieds de face à la rue St-Thomas sur une profondeur de 137 pieds 9 pouces contigu à une allée de 4 pieds 10 pouces de large sur la ligne la plus près de la rue Joséphine, et la partie dudit lot 10 mesurant 7 pieds de face à la rue St-Thomas, la même largeur dans le fond sur 137 pieds 9 pouces de profondeur sur les deux lignes le divisant du lot No 9 et la partie de reste dudit lot 10, le tout entre lignes parallèles, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, Nos 2043 et 2045 rue St Thomas.

5. Un certain lot de terre situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 28, du vieux plan du Faubourg, maintenant l'ilet No 291 du nouveau plan, borné par les rues Cadiz, Jena, Colisée et Chestnut, désigné par le No 19 sur un livre de plans annexé à un acte de dépôt pardevant S. Magner, ancien notaire, à la date du 5 avril 1865, et ledit lot mesurant 28 pieds 4 pouces de face à la rue Cadiz sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations là-dessus désignées par les Nos 1113 et 1117 rue Cadiz.

Conditions—1/3 ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, en 1 et 2 ans, et devant être représentée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité et de protection, les acquéreurs devant assumer les taxes de 1912 et faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant James Siméon, notaire, aux frais des acquéreurs.

3 fév—3 4 11 18 25—mars 3 5

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.—No 99 505.

In re Liquidation

DE LA

Ruskin Press.

Vente en Bloc Comme Affaire en Cours.

En vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 99,505, dans la re-liquidation Ruskin Press, ledit ordre daté et signé le 29 février 1912 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, au ai conformément à un ordre supplémentaire de la même Honorable Cour, daté et signé le 4 mars 1912, j'offrirai en vente à l'enchère publique à 11 heures a. m., le LUNDI, 18 mars, au No 537 rue Bienville et 320 rue Chartres.

Toute la propriété et effets de la Ruskin Press, incluant le bail de la Ruskin Press, expirant le 30 septembre 1913 (les comptes ouverts exceptés) toute de laquelle dite propriété et effets sont plus particulièrement décrits dans l'inventaire pris pardevant Scott E. Beer, notaire, le 17 février 1912 et enregistré dans ces procédures le 29 février 1912. Conditions—Comptant.

J. L. Onorato, Real Estate
Encanteur, 910 rue Gravier.
Edward M. Robbert, liquidateur.
Beauregard & Wright, avocats pour le liquidateur.
5 mars—5 10 17 18

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Selina Beatrice Brown, épouse de Charles Hudson vs Delphine Green, épouse de Frank Walker.

No 98 414—Cour Civile de District, Division C.

Au Plus Haut Enchérisseur.

Résidence Simple à Deux Etages,

Connue comme Nos 7446 48 rue Anne coin Miliaudon.

A l'Encan, JEUDI, 21 Mars 1912

A Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur—le JEUDI, 21 mars 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 26 janvier 1912 et le jugement signé en Cour ouverte le 17 février 1912 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Septième District de cette ville dans l'ilet No 30, borné par les rues Cherokee, Miliaudon, Esther et Anne et est composé des lots Nos 9 et 10, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Anne sur une profondeur de cent quarante-deux pieds huit pouces et quatre lignes [142' 8" 4'''] et formant l'encoignure des rues Anne et Miliaudon. Les améliorations consistant d'une résidence simple à deux étages, contenant galerie sur le devant et dans le fond, environ 10 chambres etc et est connu par les numéros 7446-48 rue Anne.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant Carl C. Friedrichs, notaire aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication et devant être déposés chez

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.
Harold A. Moise, avocat.
18 fév—18 25—mars 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

INTERDICTION DE WILFRED BEEBE.

No 92,508—Cour Civile de District, Division "D".

Site Commercial de Valeur

Dans un des Meilleurs Quartiers de la Ville pour le Commerce de Détail

Mesurant 30 x 135 Pieds,

Avenue Tulane,

Entre les rues Remparts et Saratoga, l'ilet Gravier.

A un Ilet de la rue du Canal, et à Quelques Pieds de la Bâtisse de la Cour Criminelle,

Convenable pour Ecurie, Magasin, Garage ou Entrepôt,

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd.—Leonard L. Stern, encanteur—MARDI, le 26 mars 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 23 février 1912 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, il sera vendu à l'enchère publique dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 299, borné par l'avenue Tulane, les rues Gravier, Basin et Sud Rempart, et mesurant trente pieds de face à l'avenue Tulane sur cent trente-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ladite propriété était connue antrefois par le No municipal 1126 avenue Tulane. Acquise par Wilfred Beebe, d'après un acte pardevant E. D. Charbonnet, notaire, le 19 septembre 1904, enregistré dans le bureau des transferts, livre 200 folio 25.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance en un, deux et trois ans, à sept pour cent par an d'intérêt, de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque avec toutes les clauses usuelles de sécurités. L'acquéreur devant payer pour tous certificats requis taxes de 1912 et devant payer pour l'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Encanteurs.
E. M. Stafford, H. W. Robinson, avocats.
24 fév—24 25—mars 3 10 17 24 26

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 94,976—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E

No 19,083—Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane.

Mme Nellie C. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva, et als.

Vente en Partage

—DE LA—

SUCCESSION BURBANK.

EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Mme Nellie G. Dodge vs Mme Memie E. Burbank, épouse de Joseph De Silva et autres, Dossier No 94,976, ledit jugement rendu en Cour ouverte le 19 juillet 1911, et signé en Cour ouverte le 25 juillet 1911, et affirmé par un décret de l'Honorable la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane le 2 janvier 1912, Dossier 19,083, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, aussi en vertu d'un ordre supplémentaire de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans la même cause intitulée et numérotée, rendue et signée en Cour ouverte le 14 février 1912, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi, JEUDI le 28 mars 1912, la propriété foncière, décrite comme suit—

1. Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'Avenue St-Charles (autrefois rue Nayades), Joseph, Remparts (maintenant Danneel) et la rue Octavie, formant partie de l'ilet numéro 488, laquelle dite portion de terre d'après un devis d'arpentage par Walter J. Seghers, député voyer de ville. Ledit devis daté du 23 février 1912 mesurant cent quarante pieds (140') de face à l'avenue St-Charles sur une profondeur et façade à la rue Joseph de quatre cent cinquante-huit pieds deux pouces (458' 2") sur cent trente-cinq pieds (135') de largeur et faisant face à la rue Danneel, autrefois Rempart, sur une profondeur et façade de quatre cent quatre vingt quinze pieds trois pouces deux lignes (495' 3" 2''') sur la ligne divisant ladite portion de terre de la place Danneel.

Il est ordonné, adjugé et décrété,

Premièrement—Que la propriété foncière dans l'ilet borné par l'avenue St Charles, les rues Joseph, Rempart ou Danneel et Octavia soit arpentée sous la surveillance de J. L. Onorato l'encanteur ci-dessus désigné pour en faire la vente, que sous ledit arpentage ladite propriété soit divisée aussi près que faire se peut en huit lots. Deux faisant face à l'avenue St-Charles et le reste faisant face à la rue Joseph. Que les bâtisses et autres améliorations sur lesdits lots soient notés dans ledit arpentage et soient offerts en vente sous les conditions ci-après démontrées.

Que ladite propriété foncière soit annoncée et offerte en vente comme suit:

(a) L'encanteur premièrement offrira toute la propriété en bloc avec la maison et autres bâtisses et améliorations. Mais il retiendra cet adjudication jusqu'à ce qu'il ait offert la propriété en parcelles séparées.

(b) Il offrira la propriété en lots ou parcelles conformément à l'arpentage susdit, et dans les améliorations à l'exception de la barrière. Et sujet au droit de déplacer les bâtisses comme il est ci-après démontré. Retenant l'adjudication jusqu'à ce que lesdites parcelles aient été offertes.

Alors il fera comparaison entre l'enchère en bloc et l'enchère pour les parcelles et adjugera la propriété sur l'enchère ou les enchères qui réalisera la meilleure somme totale pour toute la propriété.

Si la comparaison a un résultat en faveur des enchérisseurs pour les parcelles ou les lots, l'encanteur vendra les bâtisses et autres améliorations excepté les barrières, pour du comptant, et à la même heure et endroit qu'il fera la vente des meubles et autres contenus desdites bâtisses. L'acquéreur sera requis de déplacer les bâtisses et améliorations dans les vingt jours qui suivront ladite adjudication.

Afin de se conformer avec l'ordre de cour la propriété ci-dessus référée sera offerte en subdivision d'après le devis de Walter G. Seghers, député voyer de ville, ledit devis daté du 23 février 1912 en la manière suivante:

Le lot No 1 mesurant soixante-dix (70) pieds de face à l'avenue St-Charles, formant le coin de la rue Joseph sur soixante sept pieds six pouces [67' 6"] à travers la ligne du fond le divisant du lot No 3 et ayant une profondeur et façade de cent vingt-huit pieds deux pouces [128' 2"] à la rue Joseph sur une profondeur de cent quarante-six pieds huit pouces cinq lignes [146' 8" 5'''] sur la ligne de côté le divisant du lot No 2.

Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesure soixante-dix pieds (70') de face à l'avenue St-Charles, soixante-sept pieds six pouces (67' 6") de largeur à travers la ligne du fond, le divisant du lot No 3, sur une profondeur de cent quarante-six pieds huit pouces 5 lignes (146' 8" 5''') sur ladite ligne le divisant du lot No 1 et d'une profondeur et façade de cent soixante-cinq pieds trois pouces deux lignes [165' 3" 2'''] sur la ligne de côté le divisant de la Place Danneel. Les lots 3, 4, 5, 6, 7 et 8 sont contigus le lot No 3 étant immédiatement dans le fond des lots 1 et 2 et lesdits lots 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurant chacun cinquante-cinq (55) de face à la rue Joseph, la même largeur à travers la ligne du fond le divisant de la place Danneel sur une profondeur de cent trente cinq pieds (135) pieds entre lignes parallèles. Le lot No 8 formant l'encoignure des rues Joseph et Danneel (autrefois Rempart).

2. Six certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, avantages et servitudes qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée (maintenant Decatur), Nouvelle-Levée (maintenant Nord Peters), Bienville et Conti, désignés par les numéros 5, 6, 7, 17, 18 et 19, sur un plan par L. H. Pilié voyer, lesquels dits lots ont les dimensions suivantes: Le lot numéro cinq a vingt-un pieds un pouce et un cinquième [21' 1 1/5"] de face à la rue Nouvelle-Levée sur une profondeur de cinquante-cinq pieds six pouces [55' 6"] sur la ligne de côté des lots Nos 4 et 20, quarante-neuf pieds sept pouces [49' 7"] sur les lignes de côté opposées, et vingt pieds quatre pouces quatre lignes [20' 4" 4'''] de largeur dans le fond; le lot numéro six a vingt et un pieds un pouce et un tiers de pouce [21' 1 1/3"] de face sur la rue Nouvelle Levée, sur une profondeur de cinquante-deux pieds six pouces quatre lignes [52' 6" 4'''] sur le côté des lots Nos 5 et 19, quarante six pieds sept pouces et quatre lignes [46' 7" 4'''] sur le côté opposé et vingt pieds quatre pouces et quatre lignes [20' 4" 4'''] de largeur dans le fond. Le lot numéro sept a vingt et un pieds un pouce et un cinquième [21' 1" 1/5"] de face sur la rue Nouvelle Levée, sur une profondeur de quarante-neuf pieds sept pouces (49' 7") sur la ligne de côté des lots Nos 6 et 18, quarante trois pieds huit pouces (43' 8") sur la ligne du côté opposé, et vingt pieds quatre pouces quatre lignes (20' 4" 4''') de largeur dans le fond. Le lot No dix-sept a vingt pieds quatre pouces quatre lignes (20' 4" 4''') de face à la rue Levée sur quarante-trois pieds huit pouces [43' 8"] de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No dix huit a vingt pieds quatre pouces quatre lignes [20' 4" 4'''] de face à la rue Levée sur quarante six pieds sept pouces quatre lignes (46' 7" 4''') de profondeur. Le lot dix-neuf a vingt pieds quatre pouces quatre lignes (20' 4" 4''') de face à la rue Levée sur une profondeur de quarante neuf pieds sept pouces (49' 7") entre lignes parallèles. Les améliorations consistant en une bâtisse en briques à trois étages connue par les Nos 322, 324, 326 et 328 rue Decatur. La vente sujette au bail à la Southern Rice Milling Co., le bail expirant le 30 septembre 1912.

3. (A) Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet numéro deux cent vingt deux, borné par les rues State, Colisée et Perrier et la ligne supérieure de Bloomingdale, lesdits lots étant désignés par les numéros 1 et 2 sur un plan ou certificat d'arpentage fait par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, daté du 11 mars 1897, et annexé à un acte de vente de la Parkside Improvement Company Limited à Joseph Shutten, passé pardevant Jeff C. Wenck, notaire en cette ville, le 5 avril 1897, et d'après lequel plan ou certificat d'arpentage, lesdits lots sont contigus et mesurent, à savoir: Le lot numéro un forme le coin des rues Colisée et State et mesure vingt-neuf pieds (29') de face à la rue State, la même largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne séparant lesdits lots du lot numéro 2 de cent quarante-trois pieds huit pouces (143' 8") et une profondeur et façade sur la rue Colisée de cent quarante-quatre pieds deux pouces [144' 2"]; et le lot numéro deux mesure vingt-neuf pieds [29'] de face à la rue State, la même largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne de côté séparant ledit lot du lot numéro 1 de cent quarante-trois pieds huit pouces (143' 8") et une profondeur de cent quarante trois pieds deux pouces (143' 2") sur la ligne du côté opposé.

[B] Un demi lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans les mêmes District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, et mesurant quatorze pieds, six pouces (14' 6") de face à la rue State, la même largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne séparant ledit lot de terre du lot numéro 2 de cent quarante trois pieds deux pouces (143' 2") et sur la ligne côté opposée le séparant de l'autre moitié dudit lot de cent quarante deux pieds onze pouces [142' 11"]; ledit demi lot de terre est pris du côté contigu au lot numéro 2 du lot désigné par le numéro 3 sur le plan ou certificat d'arpentage mentionné ci-dessus.

La propriété décrite comme 3 (A) et (B) sera offerte et vendue comme une parcelle. Les améliorations consistant d'une résidence simple à deux étages connue comme No 1104 rue State. Les clefs sont au bureau de l'encanteur.

Conditions. Un tiers ou plus comptant, et la balance en un ou deux ans, et devant être représentée par des billets à ordre à recevoir, divisés de manière à correspondre avec les parts ou intérêts des parties intéressées, portant intérêt au taux de sept pour cent par an, de la date desdits billets jusqu'à parfait paiement, le paiement desdits billets devant être garanti par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec toutes les hypothèques et clauses usuelles de sécurités y compris la clause établissant qu'au cas où celui qui a fait les billets manquerait de les payer à la date de leur échéance respective, tous les billets dont le terme d'échéance n'aura pas encore été atteint deviendront dus et payables et stipulant aussi le paiement annuel et l'intérêt sur lesdits billets, ceux ci devant être datés et porter intérêt du jour de l'adjudication de la propriété à l'encan. Les acquéreurs devant aussi assumer et payer en plus et au-dessus de leurs enchères, les frais de tous certificats nécessaires qui seront reçus par lui et aura à payer les taxes de 1912. Les actes de vente de la propriété devant être passés pardevant William McL. Fayssoux, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devant déposer 10 pour cent comptant (sans intérêts et sans pénalité) du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. Onorato,
et Encanteur, 910 rue Gravier.
23 fév—25—mars 3 10 17 24 28

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D.
No 99,061.

Succession de Mme Christine Frombehrend, Vve de Christian Ritter.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Mme Christiane Frombehrend Vve de Christian Ritter, dossier No 99 061, ledit ordre daté et signé du 14 février 1912, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, MARDI le 19 mars 1912, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro vingt-sept, maintenant l'ilet No 384, borné par les rues Sud Robertson, Freret, Thalie et Melpomène, et est désigné comme lot No deux sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, daté du 23 avril 1852, et déposé en l'étude de G. Rareshide, notaire en cette ville. Ledit lot mesurant trente-et-un pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Melpomène sur cent onze pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer au-dessus et en plus de son enchère, toutes les taxes incluant celles de 1912 et tous certificats, etc. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant J. M. Quintero, notaire. 10 0/0 ne portant pas d'intérêt et de pénalité du prix d'achat devant être déposés au moment de l'adjudication chez

J. L. Onorato, Real Estate
910 rue Gravier.
Caffery, Quintero, Gidière et Brumby, avocats.
16 fév—16 18 25—mars 3 10 17 19

ANNONCE JUDICIAIRE

No 98,577—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division E.

Succession de Robert Dorsey, Sr.

En vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire de la succession de Robert Dorsey, Sr. Dossier No 98,577, ledit ordre daté et signé le 1er février 1912, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi, le MARDI, 19 mars, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Toute cette certaine portion de terre située dans le Septième District de cette ville dans l'ilet No 285 borné par les rues Burdette, Panola, (autrefois Cypress), Sycamore, (autrefois Neuvième) et Fern (autrefois Washington), ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent consistant d'une cabane ou hutte, près de l'encoignure des rues Burdette et Panola, composé des lots un, deux, trois, quatre et cinq, inclusivement chacun desdits lots mesurant trente (30) pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles. Le lot un formant le coin des rues Burdette et Panola.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans à l'option des acquéreurs, la portion du crédit devant être démontrée par les billets des acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité et 10 pour cent d'honoraires d'avocat, en cas de procès, et les acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de leur enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1912, les acquéreurs devant payer pour les actes de ventes, incluant certificats requis pardevant Wm F. Brewer, notaire, et au moment de l'adjudication déposer 15 pour cent sans intérêt et sans pénalité du prix d'achat

J. L. Onorato, Real Estate
Encanteur, 910 rue Gravier.
German American Savings Bank and Trust Company, administratrice.
Ivy G. Kittredge, avocat pour l'administratrice.
15 fév—15 18 25—mars 3 10 17 19

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Annie La Clavarie Holt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 97,163, Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Edith Georgia Holt, épouse de Ernest J. Irwin, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Gref. fier.—Titche & Rogers, avocats.
29 fév—29—mars 9

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN.

Baccich & de Montluzin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE Mme LOUIS DIELENSCHNEIDER.

No 99,315—Cour Civile de District, Division A.

SANS LIMITE OU RESERVE.

PROPRIETE DE VALEUR AMELIOREE 1811 RUE ST-PIERRE

A l'Encan, le JEUDI, 21 Mars 1912, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne.

PAR BACCICH & DE MONTLUZIN—M. A. Baccich, Encanteur—Conformément à un ordre de l'Honorable la Cour Civil de District rendu par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de Division A, dans la succession de Mme Louis Dielenschneider, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne le JEUDI 21 mars 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé, s'étendant et étant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Pierre, Orléans, Roman et Derbigny et mesurant vingt-sept pieds (27') de face à la rue St Pierre sur cinquante-sept pieds [57'] deux pouces [2"] et sept lignes [7'''] de profondeur entre lignes parallèles.

Acquis par Mme Mathilde S. Dielenschneider par achat de M. Adrien Peres par acte de vente passé pardevant George W. Dearing Jr. notaire, le 12me jour de juillet 1893. Enregistré dans le livre No 147, folio No 533.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple contenant environ cinq chambres, convert en ardoises et loué $11.00 par mois.

Conditions—Comptant. Taxes dues et exigibles en 1912 ainsi bien que le coût de l'acte de vente et certificats devront être payés par l'acquéreur et se ont passés pardevant Charles I. Denéchaud, notaire. Dix pour cent du montant de la vente devront être déposés au moment de l'adjudication chez

M. A. BACCICH, Encanteur.
William V. Seeber, avocat.
18 fév—18 25—mars 3 10 17 21

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois Terrains de Choix pour Bâtir,

Rue Belfast, entre les rues Eagle et Général Ogden.

Joli Cottage Simple, 1944 rue Clouet.

SUCCESSION DE THEODORE ARNEMANN.

No 98,971—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division —

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne — (Premier étage). Il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 14 mars 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, daté du 22 janvier 1912, dans l'affaire de la succession de Theodore Arnemann, la propriété suivante, à savoir—

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 273 borné par les rues Eagle (autrefois Mary), Gen. Ogden (autrefois Jackson), Belfast et Apple (autrefois Onzième); lesquels dits lots sont désignés par les numéros 18, 19 et 20 et sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Belfast sur 120 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les lots ci-dessus sont splendidement situés et dans une section qui s'améliore rapidement et seront vendus séparément.

2° Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 928, borné par les rues Clouet,Féliciana, Johnson et Prieur. Ledit lot étant désigné par le No 11, sur un plan dressé par C. Uncas Lewis, député-voyer, le 27 novembre 1907, d'après lequel devis, ledit lot mesurant trente et un pieds de face à la rue Clouet, sur une profondeur de cent dix-sept pieds, six pouces et six lignes (117' 6" 6''') entre lignes égales et parallèles, ensemble avec toutes les améliorations, voies servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Les améliorations comprennent un joli cottage simple, désigné par le numéro municipal 1944 rue Clouet hangar dans le fond, etc.

Une occasion pour une personne ayant des moyens modérés pour acquérir un "home."

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1912 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant W. Morgan Gurley, notaire. Un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

F. Rivers Richardson, avocat.
11 fév—11 18 25—mars 3 10 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix du Sixième District.

Cottage Simple et deux lots, Rue Calhoun, près de Magnolia.

Succession de Felix T. Pollet.

No 98,990—Cour Civile de District Division D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne—(1er étage)—JEUDI, le 14 mars 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 18 janvier 1912, dans l'affaire de la succession de Felix T. Pollet, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir:

Deux lots de terre dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant dans l'ilet No 111, borné par l'avenue Palmer, les rues Calhoun, Clara et Magnolia, (ou par leurs anciens noms l'avenue Henry Clay, les rues Edmond, Léonce et Victor). Lesdits lots sont désignés par les numéros 5 et 6 et mesurent chacun vingt-neuf pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Calhoun (autrefois rue Edmond) sur cent dix pieds de profondeur, avec une largeur dans le fond de vingt-neuf pieds onze pouces et six lignes.

Les améliorations comprennent un cottage simple, ensemble avec hangars dans le fond, connu par le numéro municipal 3119 rue Calhoun.

Conditions de la vente—Comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Charles I. Denechaud, notaire, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1912, au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

ALBERT PAUL, Encanteur.
311 rue Baronne.
W. J. Wagnespack, avocat.
11 fév 11 18 25—mars 3 10 14

I. B. Rennyson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Louise Brown, épouse de Frank Donohue et als vs Mme Johanna Brown, veuve de William T. Williams, et als.

No 98,482—Cour Civile de District, Div. D. Au plus haut enchérisseur sans limite ou réserve.

Un Joli Cottage Simple à l'Encan.

JEUDI, LE 28 MARS 1912,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi.

Conformément à un ordre à moi adressé par, l'Hon Porter Parker, juge de la Division D, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, jugement lu en cour ouverte le 7 février 1912 et signé le 13 février 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan au dernier et plus haut enchérisseur, le JEUDI 28 mars 1912

Un joli cottage simple 1504 rue Touro, entre Nord Claiborne et Nord Robertson, ilet rue Bourbon, comprenant cinq chambres, vestibule sur le côté, grande cour et porte cochère, sur un certain lot de terre, avec toutes les améliorations, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Touro, Bourbon, N. Claiborne et N. Robertson, et formant partie du lot originairement No 230 de l'ilet 26, et mesure trente pieds de face à la rue Touro sur 120 pieds de profondeur, étant la moitié plus près de la rue Robertson du dit lot originaire No 230, lequel mesurait 60 pieds de face.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur; la portion de crédit de ladite vente, s'il y en a, devra être démontrée par des billets dudit acquéreur à son propre ordre, et endossés par lui, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, et garantis par hypothèque spéciale et liens du vendeur et privilèges sur la propriété vendue, ensemble avec les clauses de sécurités usuelles telles que la confession de jugement, honoraires d'avocat en cas de procès, etc. taxes de 1912, et acte de vente devant être passé pardevant Bussière Rouen, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur, et l'acquéreur devant déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication chez

I. B. RENNYSON, Encanteur.
25 fév—25—mars 3 10 17 24 28

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE EN BOIS

No 2276 rue Nord Johnson.

Succession de Richard Clay et Mme Vve Philomène Clay.

No 99,534—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 4 avril 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre en date du 26 février 1912, rendu par l'Honorable Fred D. King, juge de la dite Cour, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage en bois à un étage, No 2276 rue N. Johnson, encoignure Mandeville, contenant galerie et trois chambres sur un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet désigné par le No 915, borné par les rues Mandeville, Célestine, actuellement Johnson, Marigny et Joséphine, actuellement Prieur, mesurant trente pieds de face sur la rue Célestine, actuellement Johnson, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes égales et parallèles, et formant le coin de la rue Célestine, actuellement Johnson et Mandeville, dans un voisinage qui s'améliore près des lignes de chars.

Conditions, Comptant—L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant seront requis de l'acheteur au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Alphonse J. Cunéo, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. B. Rosser, avocat.
3 mars—3 10 17 24 31—av 4

ANNONCE JUDICIAIRE

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 21 mars 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 14 février 1912, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans la Succession de Karl E. Kaby No 99,032, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 237, borné par les rues Général Ogden, Eagle, Hickory et Cohen et mesurant soixante pieds de face à la rue Eagle sur quatre-vingt dix pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, formant l'encoignure des rues Eagle et Hickory.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant au moment de la vente, l'acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat.
18 fév—18 25—mars 3 10 17 21

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jeudi, le 14 Mars 1912.

A la Bourse des Propriétés Foncières,

No 311 RUE BARONNE, A MIDI.

Douze Terrains de Valeur dans le Troisième District,

Dans l'ilet borné par les rues Séré, Ne Plus Ultra ou White, Touro et Français.

No 90,859—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division D.

SUCCESSION DE FRANK GOOTHYE.

JEUDI, LE 14 MARS 1912, JE PETER GALLAGHER, DE LA PETER GALLAGHER AUCTION AND REAL ESTATE CO. LTD, UN ENCANTEUR DUMENT LICENCIÉ EN ET POUR LA PAROISSE D'ORLEANS, OFFRIRAI EN VENTE AU NO 311 RUE BARONNE.

EN VERTU D'UN ORDRE DE L'HON. PORTER PARKER, JUGE DE LA COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS, DIV. D, DATE ET SIGNE DU 9 FEVRIER 1912 DANS LA SUCCESSION CI-DESSUS INTITULEE, LA PROPRIETE DECRITE COMME SUIT:

Douze certains lots de terre, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet numéro 2330, borné par les rue Sere, Ne Plus Ultra ou White, Touro et Français, lesquels lots sont désignés par les numéros 13 à 24 inclusivement d'après un devis dressé par George de Armas, voyer, daté du 19 juillet 1907, d'après lequel lesdits lots mesurent comme suit: Le lot numéro 13 mesurant 34 pieds de face à la rue Sere sur 128 pieds en profondeur. Les lots numéros 14 à 17 inclusivement chacun 32 pieds de face à la rue Touro sur 103 pieds 11 pouces et 4 lignes en profondeur. Le lot numéro 14 formant l'encoignure des rues Séré et Touro; les lots Nos 18 et 19 mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Touro sur 154 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur; les lots Nos 20 à 23 inclusivement mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Touro sur 103 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur, le lot No 23 formant le coin des rues Touro et Ne Plus Ultra ou White, et le lot No 24 mesurant 34 pieds de face à la rue Ne Plus Ultra ou White sur 128 pieds de profondeur.

Conditions—A terme de une moitié ou plus comptant la balance s'il y en a, représenté par billets de l'acquéreur, en un ou un et deux ans après date, lesdits billets devant être datés le jour de l'adjudication avec 8 pour cent par an d'intérêt de la date jusqu'au paiement garanti par hypothèque, sécurité et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant honoraires d'avocats en cas que les billets ne soient pas payés. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1912 au-dessus et en plus du prix d'achat. L'acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, Encanteur,
334 rue Carondelet.
Oscar Schreiber, avocat.
11 fév—11 18 25—mars 3 10 14

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU,

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO.

Membre de la New Orleans Stock Exchange ...

Jas A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur Pour Placement

Dans le Quatrième District.

Cottage double 2017-2019 Rue Deuxième.

Cottage double ayant des chambres extra grandes, 2023-2025 rue Deuxième.

Ces propriétés sont dans un voisinage de première classe, près des églises et des écoles et à un ilet seulement du Marché de la rue Deuxième, convenant à toutes les lignes de chars du haut de la ville.

Succession de Mme Elizabeth Mordunt, Veuve de William Gorman.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.—No 99,332.

IL sera vendu à l'encan le JEUDI, 28 mars 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN Encanteur, bureau No 733 rue Union, conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A, actuellement absent en congé, daté du 19 février 1912 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine part ou portion de terrain, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 287, et borné par les rues Deuxième, Remparts (autrefois St Denis), Première et Saratoga (autrefois St Patrick) désigné par le lot A sur un plan d'arpentage dressé par Walter Seghers, voyer, daté du 16 février 1912 ledit lot commençant à une distance de cent sept pieds [107'] du coin des rues Remparts et Deuxième et mesurant trente-six pieds [36'] trois pouces [3"] et deux lignes [2'''] de face à la rue Deuxième sur une première profondeur sur le côté vers la rue Remparts de cinquante-trois pieds [53'] deux pouces [2"] et deux lignes [2'''], où ledit lot se rétrécit sur une ligne parallèle à la rue Deuxième de trois pieds [3']; de là une seconde profondeur de cinquante-huit [58'] pieds trois [3"] pouces et une [1'''] ligne à la ligne du fond sur laquelle elle mesure trente trois [33'] pieds trois [3"] et deux [2'''] lignes et une profondeur sur la ligne de l'autre côté de cent onze [111'] six [6"] pouces et est composé en outre du lot No 23 de six [6'] pieds et un [1"] pouce et cinq lignes [5'''] face au lot No 22 sur toute la profondeur et une petite portion mesurant trois [3'] pieds de face sur la rue Seconde, sur une profondeur de cinquante trois pieds [53'] deux [2"] pouces et sept [7'''] lignes étant la portion arrière du lot No 8 et 9, plan de Blanchard, daté du 20 mai 1853.

Les améliorations comprennent un cottage double bien construit désigné par les Nos 2017 et 2019 rue Deuxième, entre Rempart et Saratoga, contenant de chaque côté quatre chambres plâtrées, citernes et hangars avec grande allée de chaque côté.

Le lot C dans le même ilet sur le même plan commence à une distance de cent soixante-quatre [164] pieds trois pouces [3"], et deux lignes [2'''] à partir du coin des rues Rempart et Deuxième, et mesurant trente-et-un pieds [31'] de face à la rue Deuxième sur une profondeur de cent onze pieds [111'] six pouces [6"] entre lignes égales et parallèles et est composé du lot entier No 21, et trois [3'] pieds dix [10"] pouces et deux lignes [2'''] du lot 20 contigu au lot 21, d'après plan de Blanchard du 20 mai 1853.

Les améliorations consistent en un cottage double bien construit, Nos 2023 et 2025 rue Deuxième, entre les rues Rempart et Saratoga, contenant de chaque côté quatre extra grandes chambres toutes plâtrées, allées en briques et citernes dans le fond, cottage retiré et à proximité de l'église de St-François de Salle et des écoles McDonogh No 10 pour les garçons et Magnolia pour les filles, et à un ilet et demi du marché de la rue Deuxième et près des lignes de char du haut de la ville.

Conditions, Comptant—Les acquéreurs auront à payer tous les certificats requis pour le passage des actes. Les taxes de 1912 devront être payées par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. 10 0/0 de dépôt au moment de la vente. Acte de vente pardevant C. I. Denechaud, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. P. Foley, avocat.
25 fév—25—mars 3 10 17 24 26 28

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Elizabeth Mordunt, veuve de William Gorman.

No 99,322—Cour Civile de District—Division A.

Ameublement de Buvette, Portraits, Nattes, Descentes de Lit, Meubles de Cuisine, Literie et lot de divers effets mobiliers.

MERCREDI, le 6 mars 1912, à 11 heures a. m., à la résidence 1735 rue Delachaise près Baronne, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le tout d'après un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, absent en congé, daté février 1912 le tout d'après inventaire enregistré et sans limite ou réserve par

JAS A. BRENNAN & FILLE
Encanteurs. Bureaux 733 rue Union.
25 fév—25 28—mars 3 6

N. J. Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE ODELIA SMITH LEIGHTMAN.

77,411—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A—MARDI, le 12 mars 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PAR N. J. CLESI, Encanteur, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé du 29 janvier 1912 par l'Honorable Fred D. King, juge de la Div. B, agissant pour l'Honorable L. C. W. Ellis, juge de la Div. A, absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La propriété est connue par le numéro municipal 621 rue Laurel, maison simple à deux étages contenant 6 chambres, vestibule, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans la partie autrefois nommée Burtheville, dans l'ilet désigné par le numéro 14, borné par les rues Laurel autrefois Market, Calhoun, Annonciation, autrefois Preston et l'avenue Henry Clay, mesurant d'après un devis dressé par Williams député voyer de ville, daté du 28 octobre 1887, et annexé à un acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, le 1er novembre 1887, commençant à un point de cent vingt [120] pieds des coins de la rue Laurel et de l'avenue Henry Clay, [mesurant vingt neuf (29) pieds trois et un tiers (3 1/3) de lignes.

Conditions — Tout comptant. L'acquéreur devant payer pour tout frais de certificats assumer les taxes de 1912, payer pour l'acte de vente pardevant J. A. Woodville, notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

N. J. CLESI, Encanteur,
821 rue Gravier.
Woodville & Woodville avocats.
11 fév—11 18 25—mars 10 12